

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

24 Juillet 2020

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2019.

L'an deux mille vingt et le Vendredi vingt-quatre Juillet, à quinze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Anne DI MARINO, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Lucien LIMOUSIN, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Marie-Pierre CALLET donne procuration à Solange BIAGGI,
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,
Brigitte DEVESA donne procuration à Danièle BRUNET,
Maurice DI NOCERA donne procuration à Didier REAULT,
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Henri PONS,
Eric LE DISSES donne procuration à Valérie GUARINO,
Richard MALLIE donne procuration à Jean-Marc PERRIN,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Danielle MILON donne procuration à Patrick BORE

ÉTAIENT ABSENTS :

Martine VASSAL,
Jean-Marie VERANI

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le
24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Madame Martine VASSAL, Présidente du Département ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur Patrick BORÉ, 1er vice-président.

A décidé d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

○ Investissement	-114.463.817,69 €
○ Fonctionnement	145.020.690,76 €
○ Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2019 ¹	30.556.873,07 €

Budgets annexes :

Centre médico-psycho-pédagogique Départemental (CMPPD)

○ Investissement	180.853,29 €
○ Fonctionnement	661.958,02 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2019 ¹	842.811,31 €

Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF)

○ Investissement	3.021.853,34 €
○ Fonctionnement	737.336,63 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2019 ¹	3.759.189,97 €

Ports

○ Investissement	-132.701,58 €
○ Fonctionnement	208.874,95 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2019 ¹	76.173,37 €

¹ Après reprise des résultats antérieurs. A noter que l'instruction M 22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux permet la reprise des résultats d'investissement de N-1 en N, et, en fonctionnement, il est possible de reprendre en N tout ou partie des résultats de N-2. Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

○ Investissement	821.649,95 €
○ Fonctionnement	603.349,78 €
○ Résultat à la clôture de l'exercice 2019 ¹	1.424.999,73 €

À l'unanimité

Madame VASSAL s'étant retirée de la séance, elle n'a pas pris part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Madame Martine VASSAL, Présidente du Département ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur Patrick BORÉ, 1er vice-président.

A décidé de procéder à l'affectation des résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

- Le budget général :
 - couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 92.188.158,33 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
 - résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 dépense) : 114.463.817,69 € ;
 - résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 52.832.532,43 €

- Les budgets annexes :
 - Centre médico-psycho-pédagogique Départemental (CMPPD)
 - résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 180.853,29 € ;
 - résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 661.958,02 €
 - dont 421.140,71 € affectés à l'équilibre du BP 2020,
 - dont 240.817,31 € à affecter à une décision ultérieure.

Direction des Maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF)

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 3.021.853,34 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 dépense) : 737.336,63 €

Ports départementaux

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 dépense) : 132.701,58 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 recette) : 18.929,20 € ;

- affectation au 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » (recette) : 189.945,75 €

Laboratoire départemental d'analyses (LDA)

- résultat d'investissement à reporter en 2020 (001 recette) : 821.649,95 €;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2020 (002 dépense) : 603.349,78 €

À l'unanimité

Madame VASSAL s'étant retirée de la séance, elle n'a pas pris part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 Juillet 2020
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

DÉLIBÉRATION

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Madame Martine VASSAL, Présidente du Département ayant quitté la séance, et sous la présidence de Monsieur Patrick BORÉ, 1er vice-président.

A décidé :

- d'autoriser une reprise des amortissements exécutés à tort sur le bien 870045 (Collège des Prêcheurs), entre 2017 et 2019, par une opération d'ordre non budgétaire : débit du compte 2817312 et crédit du 1068, pour un montant de 79.977,71 €
- d'autoriser les écritures de retour de mise à disposition du bien n° 870045 (Collège des Prêcheurs), via une opération d'ordre non budgétaire :
 - o débit du compte 1027 et crédit du 217312, pour un montant de 4.450.485,70 € correspondant à la valeur brute ;
 - o débit du compte 2817312 et crédit du 1027, pour un montant de 66.229,00 € correspondant aux amortissements pratiqués jusqu'en 2016 ;
 - o débit du compte 193 et crédit du 1027, pour un montant de 635.722,68 € correspondant au solde du compte 1027,
- d'autoriser les écritures de retour de mise à disposition des biens n° 850045 et 860045 (terrains du Collège des Prêcheurs), via une opération d'ordre non budgétaire :
 - o débit du compte 1027 et crédit du 21711, pour un montant de 491,40 €;
 - o débit du compte 1027 et crédit du 21715, pour un montant de 980,00 €

À l'unanimité

Madame VASSAL s'étant retirée de la séance, elle n'a pas pris part au vote.

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**

